Dispositif

COVID-19

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, la mise en place de ce livret va vous permettre d'avoir toutes les informations nécessaires afin de consentir librement et de manière éclairée à un départ en séjour de vacances.

L'équipe des Chamois Pyrénéens s'est mobilisée afin de proposer des séjours adaptés en fonction des consignes sanitaires actuelles.

Condition d’inscription

Pour la **SECURITE DE TOUS** et pour éviter de contraindre les personnes à porter un masque de manière continue sur le lieu de séjour, il est proposé à chaque participant d’effectuer un test RT-PCR entre 10 et 4 jours avant le départ et d’informer l’association Chamois Pyrénéens en cas de résultat positif.

*

Si le test n’est pas effectué, la personne sera dans l’obligation de porter un masque de façon permanente sur toute la durée du séjour.

Respect des gestes barrières

Ces gestes sont les suivants :

- se laver et se désinfecter régulièrement les mains, prioritairement à l'eau et au savon ou par l'application d'une solution hydro-alcoolique ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche avec le coude quand on tousse ou éternue ;
- toujours utiliser un mouchoir neuf en papier pour se moucher et le jeter dans une poubelle avec couvercle tout de suite après. Il convient de se laver les mains systématiquement en suivant ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ;
- limiter les contacts physiques non indispensables (en dehors de l'aide à la toilette) et conserver une distance d'au moins 1 mètre entre chaque personne.

Ces consignes feront l'objet d'un affichage

sur chaque lieu de séjour.

Port du masque

- Le port du masque sera OBLIGATOIRE pour TOUS sur le lieu de rassemblement lors du départ et du retour.
- Afin d'effectuer la liaison avec le responsable de séjour, 1 seule personne sera autorisée à accompagner le vacancier sur le lieu de rassemblement. Nous demandons impérativement aux autres personnes de rester dans leur véhicule.
- Les vacanciers devront porter le masque sur les temps de transport et lors de chaque sortie. *
- Ne pas toucher son masque qui est à manipuler par les élastiques.

Les masques seront fournis par l'association.

Prise de température

Elle sera réalisée :

- le jour de départ à l'entrée du lieu de rassemblement pour les vacanciers et toutes les personnes accompagnantes (familles, personnel encadrant, personnel soignant …).

  Si la température est supérieure à 37,8°C, la personne sera isolée et une 2ème prise sera réalisée 10 minutes plus tard.

Dans le cas où la température est inférieure à 37,8°C, le vacancier pourra rejoindre son groupe. Dans le cas contraire, il se verra refuser le départ.

- tous les matins sur le lieu de séjour (si température supérieure à 37,8°C, se référer au paragraphe en « cas de suspicion »).

Désinfection des véhicules

Chaque véhicule sera nettoyé et désinfecté avant le séjour de vacances et sera pourvu d'un kit de désinfection. Les membres du personnel désinfecteront tous les points contact après chaque sortie.

Restauration

Les tables seront disposées dans le respect de l'ensemble des mesures barrières (minimum 1 mètre de distance).
Dans le cas où cela ne serait pas possible, un 2ème service de restauration sera mis en place.
Une désinfection des tables et des chaises sera réalisée après chaque repas.

Entretien des locaux

- Une aération de toutes les pièces sera réalisée de manière régulière avec ouverture des fenêtres ;
- Les poignées des portes, les interrupteurs, les robinets et tout autre objet fréquemment touché par les vacanciers feront l'objet d'un d'une désinfection 2 fois par jour (après le repas de midi et au moment du coucher des vacanciers) ;
- Une attention particulière sera apportée à l'entretien des sanitaires (toilettes, salle de bain).

Hébergement

La configuration du lieu de séjour permettra de garantir la mise en œuvre des mesures barrières. Une distance de minimum d'1 mètre entre chaque lit sera respectée.

Une chambre sera réservée pour l'isolement d'une personne en cas de suspicion de la covid-19.

En cas de suspicion

- Toute personne présentant des symptômes à la covid-19 (fièvre, toux sèche, difficultés à respirer ou essoufflement, perte de l'odorat ou du goût …) sera isolée dans une chambre prévue à cet effet ;
- Un test RT-PCR sera réalisé dans les plus brefs délais ;
- En attendant le résultat du test (48 heures maximum), la personne restera isolée . Elle ne pourra pas participer aux sorties, prendra ses repas dans la chambre et portera un masque en présence d'un tiers ;
- Si le test est négatif, la personne reprendra sa place normalement dans le groupe ;
- Si le test est positif, l'établissement ou la famille s'engage à venir récupérer la personne sous 24 heures sur le lieu de séjour, si son état ne requiert pas une hospitalisation (avis médical) ;
- L'ensemble du groupe réalisera un test RT-PCR.
- En présence d'un cas positif, une communication à destination des responsables légaux, des familles et des directeurs d'établissements sera immédiatement réalisée.
- S'il y avait apparition d'un "cluster" (3 personnes positives ou plus), l'ensemble du groupe serait ramené sur le lieu de rassemblement à Pau.
- En cas d'une non-participation ou d'interruption anticipée pour atteinte à la covid-19, aucun remboursement ni avoir ne sera réalisé par l'association.

Attention, au jour d'aujourd'hui, la pandémie de la COVID-19 n'est pas couverte dans l'assurance annulation souscrite auprès de la MAIF.